

Lancement de la démarche École Promotrice de Santé 2024-2025

**À mesdames, messieurs les chefs d'établissement,
mesdames, messieurs les directeurs d'école,
mesdames, messieurs les enseignants et membres des équipes éducatives des écoles, des
collèges et des lycées,
mesdames, messieurs les personnels santé sociaux.**

Chères et chers collègues,

Parce que les jeunes scolarisés passent plus de 40 % de leur temps d'éveil dans un établissement scolaire, parce que la santé est une ressource indispensable et nécessaire, qui confère aux élèves les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur vie, et parce que la santé est un enjeu d'égalité pour les élèves de notre territoire, à la demande de madame la Rectrice et sous son autorité, nous souhaitons porter avec vous l'ambition d'impulser cette année la démarche EPSa École Promotrice de Santé.

La promotion de la santé au sein de l'École est un enjeu autant démocratique que pédagogique au sein de notre académie. Elle est au service du « *plaisir d'apprendre et de progresser, dans un climat de sécurité, de confiance et de réussite* » (axe 4 du projet académique).

❖ **L'École Promotrice de Santé : une préoccupation partagée autour de la santé et du bien-être impliquant l'ensemble de la communauté éducative.**

La promotion de la santé qu'elle soit axée sur les « éducations à » (l'éducation à la santé, au développement durable, aux médias et à l'information, à l'égalité fille/garçon), la prévention (la lutte contre le harcèlement scolaire, le dispositif 30 ' APQ-30 minutes d'Activité Physique Quotidienne) ou la protection (la formation GQS -Gestes Qui Sauvent, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles) s'inscrit dans toutes les voies d'enseignement (générale, technologique et professionnelle) et dans tous les enseignements disciplinaires. Elle s'intègre déjà à de nombreux projets pédagogiques interdisciplinaires et des projets éducatifs pluricatégoriels impliquant les élèves, de l'école maternelle jusqu'aux formations post-Bac.

❖ **Le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement au service de EPSa.**

Le CESCE constitue un espace d'expérimentations concrètes, permettant d'en faire une instance de pilotage d'une démarche globale de promotion de la santé à l'échelle d'un établissement ou d'un territoire. Cette instance de réflexion, d'observation et de veille joue un rôle essentiel pour fédérer, donner de la cohérence et coordonner les actions et mettre en réseau les différents pans de la santé, au sens large, autour des grands enjeux contemporains : santé physique, mentale, sociale et environnementale. Pour faciliter la mise en place du CESCE, nous travaillons dans le cadre du comité académique d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CAESCE), à la construction d'un guide d'aide au déploiement des CESCE qui vous sera prochainement communiqué.

❖ **L'engagement des structures scolaires et des territoires dans une démarche globale de promotion de la santé : le label Édusanté.**

La démarche de labellisation est facultative et volontaire. Son intérêt réside dans le fait de structurer l'action de manière transversale et systémique, de mobiliser les équipes autour d'un projet fédérateur et d'inscrire l'École promotrice de santé dans la durée. C'est aussi un excellent moyen de reconnaître et de valoriser les projets et l'engagement des personnels.

Les repères du processus de labellisation sont à la fois au service de l'autodiagnostic et de la compréhension de la progressivité des étapes de la démarche EPSa.

Dans une volonté de simplification, de fluidité et de mise en cohérence de la démarche, les critères de labellisation par niveau s'inscrivent dans la même logique que celle de la labellisation en E3D.

Face aux enjeux sociétaux actuels, l'ambition d'une École promotrice de santé constitue un levier essentiel pour sensibiliser et accompagner les élèves, en leur donnant les clés de lecture et les moyens d'agir de manière lucide et responsable, pour un « *avenir riche de promesses et de possibles* » (avant-propos du projet académique).

Nous nous tenons à votre disposition pour vous soutenir dans la formalisation de la démarche Epsa. N'hésitez pas à nous contacter pour des conseils ou un accompagnement particulier, pour présenter les actions déjà entreprises à valoriser aux niveaux académique et national, pour vous accompagner si vous le souhaitez dans le processus de labellisation.

Les référents académiques de l'École Promotrice de Santé.

Céline Rousselet

Infirmière Conseillère Technique
de Madame la Rectrice.

Philippe Roux

Inspecteur de l'éducation nationale.

Ayman El-Shafey

Inspecteur d'Académie,
Inspecteur pédagogique régional SVT.

Isabelle Burggraf

Infirmière Conseillère Technique
Départementale – 90.

Les ressources indispensables

[Présentation de la démarche Ecole Promotrice de Santé](#)

[Le Vademecum « Ecole Promotrice de santé »](#)

Pièce jointe : Présentation du label Edusanté.